Siège Social
B.P. 14025 Yaoundé
Tél/Fax: (237) 222 20 92 24
Tel. (237) 222 21 94 19

ACMS
Association Camerounaise pour le Marketing Social
Partenaire de psi

Sous-bureau de l'Extrême-Nord
Tél : (237) 242 00 82 79

Agence du Littoral
B.P. 4989 Douala
Tel/Fax: (237) 233 41 11 12

Agence du Nord
B.P. 858 Garoua
Tel/Fax: (237) 222 27 20 02

APPEL D'OFFRES OUNERT N°014 /ADO/ACMS/2020 POUR LA PRODUCTION DU MATERIEL DES AGENTS DE SANTE COMMUNAUTAIRE (ASC).

- Délai de recevabilité des offres : *Jeudi 21 Mai 2020 à 15 Heures précises*
- Date limite de demande d'informations : 15 Mai 2020.
- Délai de validité de l'offre : 90 jours,
- Lieu de livraison : Bureau ACMS de Garoua.

LIEU DE DEPOT DES OFFRES :

ACMS YAOUNDE :
Situé : Quartier Mballa II, à Dragages
Tél ; Fax : 222 20 92 24 /222 21 94 19.
Courriel : contact@acms-cm.org / ado@acms-cm.org
NIU : MO89600013745A
BP : 14025 Yaoundé

SOMMAIRE

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014_/ADO/ACMS/2020 RELATIF A LA production DU MATERIEL DES AGENTS DE SANTE COMMUNAUTAIRE (ASC) 4
1.1. Contexte et objet de l'appel d'offres 4
1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX/PRESTATTIONS 4
1.3. Consultation et retrait du dossier d'appel d'offres 4
1.4. Remise des offres, OUVERTURE DES PLIS 4
1.5. VALIDITE DES OFFRES 4
1.6. Recevabilité des offres 4
1.7. MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES 5
II. REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFREs (RGAO) 6
A. GENERALITES 6
2.1. Présentation générale de ACMS 6
2.2. Portée de la soumission 6
2.3. Corruption et trafic d'influence 6
2.4. Clauses de non fraude 7
2.5. Implication et/ou appui aux activités terroristes 7
2.6. La cession : 7
2.7. Les responsabilités: 7
2.8. Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire 7
B. DOSSIER D'APPEL D'OFFREs 7
2.9. Contenu du Dossier d'Appel d'offres 7
2.10. Modification du dossier d'Appel d'Offres 7
C. PREPARATION DES OFFRES 7
2.11. Frais de soumission 7
2.12. Langue de l'offre 8
2.13. Présentation des coûts des offres 8
D. EVALUATION DES OFFRES 8
2.14. Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire : 8
2.15. Conformité des offres 8
E. DEPOT DES OFFRES 8
2.16. Lieu, date et heures limites de dépôts 8
2.17. Offres hors délais : 8
F. ATTRIBUTION DU MARCHE 8
2.18. Notification de l'attribution du Marché : 8
2.19. Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure 8
2.20. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché 8
2.21. Signature du marché 8
G. RETARD DE LIVRAISON 8
H. MODALITE DE PAIEMENT 9

I. DENONCIATION POUR LES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES 9
III. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO) 10
A. GENERALITES 10
3.1. Objet de l'Appel d'offres 10
3.2. Consistance de la (des) prestation(s) 10
3.3. Participation 10
B. CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION 10
3.4. Dossiers d'appel d'offres 10
C. PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES 10
3.5. Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres 10
3.6. Dépôt des offres 10
D. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES 11
3.7. Principaux critères éliminatoires 11
3.8. Les principaux critères de qualification 11
3.9. Évaluation et Comparaison des Offres : 11
3.10. Les critères d'évaluation technique et financière des offres : 11
3.11. Méthodologie de sélection des offres. 11
IV. ANNEXE – SPECIFICATIONS TECHNIQUES 13

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014_/ADO/ACMS/2020 RELATIF A LA PRODUCTION DU MATERIEL DES AGENTS DE SANTE COMMUNAUTAIRE (ASC)

1.1. CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'Association camerounaise pour le marketing social (ACMS), partenaire d'implémentation du projet Impact Malaria (IM) financé par PMI de l'USAID, lance cet appel d'offres (ADO) pour la production du ***matériel des Agents de Santé Communautaire (ASC)***

L'appel d'offres concerne la production du ***matériel des Agents de Santé Communautaire (ASC)*** tel que décrit dans la partie II : « Cahier des charges techniques » du présent ADO et dans le cadre d'un contrat à prix fixe et terme de fourniture des marchandises.

1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX/PRESTATTIONS

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres sur une base DAP ('Delivered At Place' ou Rendu au lieu de destination convenu), tel que le décrit le présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite en **Deux (02) Lots** séparés présentés comme suit :

Lot	Descriptions
outils de gestion des Agents de Santé Communautaire (ASC) tel que décrit dans la Partie II : « Cahier des charges techniques » du présent ADO.	
Lot-1	Production des registres, manuel de formation, boîte à image, grille de supervision et carnet,
Lot-2	Production des Sacs à dos, badge d'identification et jaquette.

1.3. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à une des agences de l'ACMS ou sur le site www.acms-cm.org. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent se procurer le dossier d'Appel d'Offres contre versement d'une somme non remboursable de **25 000 F.CFA** (Vingt-cinq mille francs CFA) dès publication du présent avis :

- Au siège de l'ACMS à Yaoundé, sis quartier Mballa II lieu-dit Dragages Tél 222-20-92-24
- Au bureau régional à Douala, sis quartier Ndogbati (carrefour Agip) Tél : 233-41-11-12
- Au bureau régional à Garoua, sis quartier Poumpoumré à côté de la grande Mosquée ; Tél : 222-27-20-02
- Au sous-bureau de Maroua, Tél 242 00 82 79

1.4. REMISE DES OFFRES, OUVERTURE DES PLIS

Chaque offre rédigée en français ou en Anglais et en quatre (04) exemplaires dont l'original et Trois (03) copies marquées comme tels, devra être déposée sous pli fermé et scellé portant la mention : « **ADO pour la production du matériel des Agents de Santé Communautaire**» A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement au siège de l'ACMS Yaoundé au plus tard le **Jeudi 21 Mai 2020 à 15 heures précises**. Les offres soumises après **15 heures le Jeudi 21 Mai 2020 ne seront pas acceptées.**

1.5. VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai minimum de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

1.6. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes. Elles devront obligatoirement datées de moins de Trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

1.7. MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Toutes modifications au présent Appel d'Offres doivent être réalisées au plus tard **15 Mai 2020**. Passé ce délai, les contenus seront considérés comme tel et aucune autre modification ne sera apportée avant la clôture du processus.

Toute demande d'informations complémentaires relatives au présent Appel d'Offres devra uniquement être envoyée par courriel à l'adresse : ***ado@acms-cm.org***

II. REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

A. GENERALITES

2.1. Présentation générale de ACMS

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) est née d'un protocole d'accord signé le 29 janvier entre le gouvernement camerounais représenté par la Ministère de la Santé Publique (MSP) et Population Services International (PSI) Washington.

Au terme de l'avenant N°01 du 11 septembre 1996 signé entre le MSP du Cameroun et PSI, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droit camerounais a été agréée pour la conduite des activités de marketing social au Cameroun.

L'ACMS dont le siège est à Yaoundé sis au quartier Mballa II, dispose de Trois agences régionales à Bamenda, Douala et Garoua ainsi que d'un bureau de liaison basé à Maroua.

Elle compte à ce jour des agents locaux qui sont repartis dans 03 (trois) divisions : Division VIH, Division Santé Familiale, Division Marketing ainsi que de 02 (deux) Coordination d'appui ; L'Administration et le Contrôle Financier. L'ACMS bénéficie de la collaboration d'un certain nombre de consultants qui apportent un appui aux divisions fonctionnelles.
Dans le cadre de ses activités conventionnelles, l'ACMS intervient dans les domaines de lutte contre le SIDA, la promotion du planning familial, la lutte contre les maladies diarrhéiques et hydriques et la lutte contre le paludisme. A cet effet, l'ACMS distribue :

- Les préservatifs masculins Prudence Plus et féminins Protectiv
- Les contraceptifs oraux Novelle Duo
- Les injectables Depo provera
- Le sel de réhydratation Orale Orasel
- Les moustiquaires imprégnées de longue durée
- La solution de traitement de l'eau à domicile Sur'eau
- Les doses de traitement du paludisme ACT1 ACT2, ACT3 et ACT4

Dans le cadre de la santé de reproduction des adolescents, l'ACMS a développé un projet de sensibilisation des jeunes pour un comportement responsable dénommé « 100%Jeune. A cet effet, l'ACMS publie un mensuel « 100%Jeune » en version française et anglaise.

2.2. Portée de la soumission

ACMS lance un appel d'offre pour les prestations brièvement définis dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offre) et spécifié dans la fiche de description des caractéristiques techniques. Le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres sont précisés dans le RPAO.

2.3. Corruption et trafic d'influence

1. Les parties s'interdisent de recourir à tout acte de corruption pour l'obtention du présent contrat ; en cas de soupçon avéré et/ou de preuve sur la remise d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) à un membre du personnel de l'ACMS par le consultant en vue de l'obtention du marché faisant l'objet de ce contrat ou de tout autre marché ultérieur, l'ACMS a la faculté de rompre le contrat dès la survenance des faits ou à partir du moment où l'ACMS a la certitude des griefs reprochés à l'agent ;

2. Aucun agent de l'ACMS ne doit prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent contrat.
3. Dans l'éventualité où le Fournisseur (agissant par ses préposés) a subi de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de l'ACMS, des pressions de nature corruptive, le Fournisseur ou le préposé de ce dernier est tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès du directeur exécutif de l'ACMS ou encore aux adresses ci-après : www.psi.ethicspoint.com; ligne téléphonique : **+ (1) 888-238-1438**.
4. En cas de non – dénonciation d'une tentative de corruption de la part d'un employé, l'ACMS se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat sans encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du Fournisseur.
5. Dans l'éventualité où il est établi que le Fournisseur a exercé des pressions de nature corruptive sur un ou plusieurs membres de la commission d'appels d'offres ou sur les employés de l'ACMS en vue d'obtenir le marché, le contrat sera purement et simplement annulé par l'ACMS sans préjudice pour le Fournisseur.

2.4. Clauses de non fraude

I. Les offres prises en considération pour le présent appel d'offres doivent être reçues et enregistrées, contre décharge, au siège de l'ACMS à Yaoundé (quartier Mballa II, sis à Dragages, Tél. 222 21 94 19/222 20 92 24) au plus tard dans le délai indiqué dans le RPAO

II. Toute demande d'informations doit se faire par courriel à l'adresse contact@acms-cm.org/ado@acms-cm.org ou par fax au (237) 222 20 92 24 à l'attention du Directeur Exécutif. Toute autre démarche du soumissionnaire sera assimilée à la fraude et son offre disqualifiée avant dépouillement.

III. Les travaux sont payables à 100 % par chèque ou virement bancaire 30 jours fin du mois, après la signature du contrat par les deux parties.

2.5. Implication et/ou appui aux activités terroristes

*I. **Le prestataire s'engage à déployer des efforts raisonnables afin de s'assurer qu'aucune partie des fonds de l'ACMS qu'il aura reçus dans le cadre du présent contrat ne sera utilisée pour fournir une aide à des personnes ou entités liées au terrorisme.***

2.6. La cession :

La SOCIETE n'a pas le droit de céder ou de transférer les droits ou les obligations du présent appel d'offres - à aucune partie - sans l'accord écrit préalable de l'ACMS.

2.7. Les responsabilités:

LA SOCIETE sera responsable des conséquences des erreurs ou omissions de sa part. Cette responsabilité inclue les coûts supplémentaires résultant des relevés des quantités supplémentaires des fournitures nécessaires pour les travaux de production.

2.8. Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire

Avant l'attribution du marché, l'ACMS se réserve le droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire (bureau, l'équipe technique en place...) au préalable.

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

2.9. Contenu du Dossier d'Appel d'offres

a. ***Une enveloppe extérieure :*** Les plis contenant les soumissions comporteront une enveloppe extérieure anonyme portant la mention comme indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

b. ***Trois enveloppes intérieures*** : La grande enveloppe extérieure anonyme devra contenir Trois enveloppes cachetées :

i. **La première enveloppe** cachetée « **ENVELOPPE A** »portera la mention « **Proposition technique** » et contiendra :

a. Les spécifications techniques des outils à fournir
b. Les délais de livraison (Le délai de livraison souhaité est 15 jours);
c. Les références prouves du soumissionnaire dans les marches similaires (au moins trois références);
d. Les échantillons répondant aux caractéristiques techniques du matériel

ii. **La Deuxième enveloppe** cachetée «**ENVELOPPE B**» portera la mention «**Proposition financière**» et contiendra:

a) La soumission proprement dite avec le montant hors taxes et toutes taxes comprises
b) Les prix unitaires et le détail des taxes.

Ces prix seront fermes, non révisable et sans réserve aucune.

Ces offres doivent être présentées en (04) exemplaires dont (01) original et (03) copies

2.10. Modification du dossier d'Appel d'Offres

A tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, l'ACMS se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par fax à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

C. PREPARATION DES OFFRES

2.11. Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et ACMS n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

2.12. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et ACMS sont rédigés en français.
Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre la traduction ferra foi.

2.13. Présentation des coûts des offres

Les offres seront rédigées en français ou en Anglais. Elles devront être chiffrées en Franc CFA (FCFA) et faire **distinctement** ressortir les montants (prix unitaire et totaux) :

- Prix unitaire Hors Taxes (PUHT) ;
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Prix total toutes Taxes comprises (TTC) ; le cas échéant

D. EVALUATION DES OFFRES

2.14. Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :

Après le contrôle préliminaire, les offres seront comparées et évaluées suivant les critères d'évaluation et de comparaison des offres. Le soumissionnaire dont l'ACMS aura déterminé que l'offre satisfait substantiellement aux conditions de l'Appel d'Offres, et qu'elle est la plus avantageuse, après avoir procédé à l'évaluation et à la comparaison selon les critères énumérés dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offres) sera retenu comme adjudicataire.

2.15. Conformité des offres

Les soumissionnaires doivent s'assurer que toutes les conditions figurant dans cet appel d'offres seront remplies. Les non-conformités de la qualité ou des modalités contractuelles, ne seront pas acceptées. Les offres proposant des calendriers de livraison différents ne seront pas prises en considération. Toutefois, ces offres feront l'objet d'une considération secondaire, en dépit des prix offerts égaux ou plus compétitifs que d'autres offres remplissant le calendrier de livraison prescrit.

E. DEPOT DES OFFRES

2.16. Lieu, date et heures limites de dépôts

Les offres seront reçues sous pli fermé et scellé à l'Attention de M. le Directeur Exécutif de l'ACMS, au siège social de l'ACMS, au plus tard à la date et à l'heure spécifiée dans les RPAO. Elles devront porter le nom du projet le cas échéant ainsi que le numéro de l'avis d'appel d'offres.

2.17. Offres hors délais :

Toute offre parvenue après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres sera déclarée hors délais et par conséquent rejetée.

F. ATTRIBUTION DU MARCHE

2.18. Notification de l'attribution du Marché :

L'ACMS notifiera le soumissionnaire retenu par écrit ou par courrier recommandé avec avis de réception, par remise contre émargement ou par fax, que son offre a été retenue.

2.19. Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure

L'ACMS se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

2.20. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché

L'ACMS, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les quantités des éléments contenus dans le dossier d'appel d'offres. Ainsi, selon les disponibilités de budget, l'ACMS se réserve le droit de commander une partie ou la totalité du matériel ou du service objet de cet appel d'offres.

2.21. Signature du marché

Après l'attribution du marché au soumissionnaire retenu, un contrat de marché régulera les conditions de collaboration de cet ADO et signé par les deux parties

G. RETARD DE LIVRAISON

Après signature du contrat par les deux parties, Les retards de livraison sont sanctionnés par les pénalités ainsi qu'il suit :

- 10% du montant total du marché après une semaine ;
- 15% du montant total du marché après deux semaines ;
- 20% du montant total du marché après

trois semaines ;

- 2% du montant total du contrat de marché par jour calendaire de retard au-delà de la troisième semaine.

Un montant total de pénalités supérieur à 30% entraîne d'office la résiliation du contrat.

Les manquements aux critères de qualité et de quantité pourraient entraîner un refus de réception ou l'application d'une amende correspondant à un pourcentage de la valeur totale du contrat, sauf si le fournisseur s'engage à apporter les réparations nécessaires. Ce pourcentage, jugé équitable et approprié, s'applique à tout bien qui ne respecterait pas les caractéristiques précisées

H. MODALITE DE PAIEMENT

Après signature du contrat par les deux parties et réception de la facture, l'ACMS réglera au fournisseur dans ***un délai de 30 jours fin du mois par virement bancaire ou par chèque émis par l'ACMS***, le montant total de la facture.

I. DENONCIATION POUR LES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES

Dans le cas où vous avez des préoccupations liées à la fraude, à la corruption ou aux abus concernant un employé de l'ACMS/PSI ou toute autre personne ou entité affiliée à ACMS/PSI, ceci suite à l'exécution d'un marché, d'une prestation ou d'un contrat, vous pouvez signaler vos allégations et vos préoccupations de manière anonyme à travers le canal de dénonciation des tiers sur PSI, dénommé 'EthicsPoint' dont les références sont les suivantes :

- Site Web : www.psi.ethicspoint.com;
- Ligne téléphonique : + (1) 888-238-1438.

III. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

A. GENERALITES

3.1. Objet de l'Appel d'offres

L'objectif de cet Appel d'Offre est d'engager une entreprise capable de produire les outils de bonnes qualités aux meilleurs prix à l'ACMS.
Le prestataire devra fournir à l'ACMS l'ensemble du matériel répondant aux critères de qualité et de quantité.

3.2. Consistance de la (des) prestation(s)

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres sur une base DAP ('Delivered At Place' ou Rendu au lieu de destination convenu), tel que le décrit le présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite en Deux (02) Lots présentés comme suit :

Lot	Descriptions
outils de gestion des Agents de Santé Communautaire (ASC) tel que décrit dans la Partie II : « Cahier des charges techniques » du présent ADO.	
Lot-1	production des registres, manuel de formation, boîte à image, grille de supervision et carnet,
Lot-2	Production des Sacs à dos, badge d'identification et jaquette.

3.3. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des capacités, compétences et expertise dans le domaine suscité.

B. CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION

3.4. Dossiers d'appel d'offres

L'ACMS souhaite obtenir les meilleures offres de prix et de qualité pour la livraison du matériel des produits suivants les caractéristiques techniques en Annexe.

C. PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES

3.5. Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au siège de l'ACMS ou dans l'une de ses agences et obtenu contre versement d'une somme non remboursable de 25 000 F.CFA (Vingt-cinq mille francs CFA) dès publication du présent avis:

- **A Yaoundé,** au siège de l'ACMS sis au **quartier Mballa** II, à Dragages, Tél. 222 20 92 24/222 21 94 19
- **A Douala,** au bureau ACMS, sis au **quartier Ndogbati** (Carrefour Agip), à côté de la Maison du Cycle, Tél. 233 41 11 12
- Bureau régional à Garoua, sis quartier Poumpoumré, à côté de la grand Mosquée Tél : 222-27-20-02
- **A Maroua,** tél : 242 00 82 79.

3.6. Dépôt des offres

Les offres rédigées en français ou en Anglais et en 04 exemplaires (dont 01 original et 03 copies), seront déposées contre décharge au ***siège de l'ACMS à Yaoundé sis au quartier Mballa II, à Dragages, Tél. 222 20 92 24/222 21 94 19*** au plus tard le **Jeudi 21 Mai 2020 à 15 heures** précises et devront porter la mention : ***« ADO production des outils des Agents de Santé Communautaire» A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.***

Les offres soumises après **15 heures le Jeudi 21 Mai 2020** ne seront pas acceptées.

B : UN PRESTATAIRE PEUT SOUMISSIONNER POUR PLUS D'UN LOT ; MAIS NE PEUT ETRE ADJUDICATAIRE QUE POUR UN SEUL LOT

D. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

3.7. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Pièces administratives falsifiées ;
- Présence des informations financières dans le dossier technique ou Administratif,

3.8. Les principaux critères de qualification

- Des références avérées du soumissionnaire dans les marchés similaires ;
- Des délais d'exécution des travaux ou de la prestation ;
- De la capacité technique du soumissionnaire ;

3.9. Évaluation et Comparaison des Offres :

Une commission interne sera constituée et chargée d'évaluer les propositions techniques et financières des soumissionnaires retenues. ACMS tiendra compte lors de cette évaluation des facteurs suivants que doivent préciser les offres:

a. De l'expérience du soumissionnaire dans l'exécution des marchés similaires. A cet effet le soumissionnaire devra présenter la liste avec preuve à l'appui (bons de commande, attestation de service rendu, bordereau de livraison, contrats etc.) des différents marchés exécutés pendant les trois dernières années
b. Des délais de livraison ;
c. Des coûts de prestations ;
d. Des échantillons répondant aux spécifications techniques du matériel acheté dans le cadre de cet appel d'offres ;

3.10. Les critères d'évaluation technique et financière des offres :

CRITERES	NOTES
Présentation de l'offre	05
Conformité des Spécificités techniques	25
Références avérées du soumissionnaire dans les prestations similaires des Trois dernières années. *Bordereau de livraison, PV de réception, factures* ou tout autre document faisant foi. (05 points par référence avec un maximum de 20 points)	20
Présentation et Qualité de l'échantillon	30
Délais de livraison (Délai ≤ 20jrs) calendaires, retrait 2 pt par jour supplémentaire au-delà de 20 jours	20
TOTAL	100

3.11. Méthodologie de sélection des offres.

La sélection des offres comportera deux (02) phases, les offres financières ne seront ouvertes que lorsque l'évaluation des offres techniques sera terminée.

Il sera alors procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note supérieure ou égale 75/100 soit **à 75%** des notes techniques.

Prix total pour chaque lot (30 points). Un soumissionnaire qui proposera le prix total le plus bas pour chaque lot obtiendra les 30 points destinés à la phase évaluation financière. La note financière des autres soumissionnaires sera déterminée en utilisant la formule suivante pour chaque lot:

Note financière (NF) = 30 x (prix moins disant / prix proposé par le soumissionnaire).

Le soumissionnaire sélectionné sera celui qui a été présélectionné à la Phase I du processus d'évaluation, dont l'offre technique a obtenu au moins 75% des notes techniques, et qui aura obtenu le cumule des notes (note technique + note financière) le plus élevé pour chaque lot.

Chaque lot sera évalué séparément.

*** LE DELAI DE LIVRAISON, RENDU AUX BUREAUX ACMS DE GAROUA**

Les soumissionnaires doivent noter que l'ACMS souhaite un délai de livraison de Vingt (20) jours Calendaires au bureau de Garoua. Un soumissionnaire qui proposera le délai de livraison demandé (ou mieux) au lieu sollicité par l'ACMS obtiendra la note totale de cette rubrique.

Le lieu de livraison pour ce marché est le bureau ACMS de Garoua.

Yaoundé, le 27 Avril 2020.

Directeur Exécutif pi

ASSOCIATION CAMEROUNAISE POUR LE MARKETING SOCIAL ACMS Tél (237 222 20 92 24 BP 14025

TSIMI Thomas

IV. ANNEXE – SPECIFICATIONS TECHNIQUES

IV.1. LOT-1 : REGISTRE, MANUEL, CARNET DE RECU, BOÎTE A IMAGE ET GRILLE DE SUPERVISION

Item	Qtés	Designation	Specifications techniques
1	230	Registres de communication des ASC	• Couverture du registre en couleur (A imprimer en quadrichromie sur carton dur 750grs); • Page de couverture arrière sans imprimé; • Fiche de référence de deux pages (à imprimer chaque page 45 fois et prévoir des autocopiants bleu) ; • Fiche de suivi longitudinale de la mère et de l'enfant d'une page (à imprimer 12 fois prévoir des autocopiants bleu)) ; • Fiche de suivi de la consommation d'une page noir et blanc (à imprimer 12 fois et prévoir des autocopiants bleu, jaune et rose); • Fiche de synthèse mensuelle de deux pages (à imprimer chaque page 12 fois et prévoir des autocopiants bleu, jaune et rose) ; • Fiche de visite à domicile et de plaidoyer de deux pages noir et blanc (à imprimer chaque fiche 12 fois) ; • Fiche d'expression de besoin d'une page (à imprimer 12 fois) **Papier intérieur : papier A4 de 80 grs** Chacun des 280 registres est constitué des fiches mentionnées ci-dessus. **NB : imprimer les logos en couleur (échantillon visible à l'ACMS service des Achats)**
2	230	Registre de prise en charge des ASC	• Page de couverture avant avec imprimé en quadrichromie sur carton dur de 750 grs; • Page de couverture arrière sans imprimé; • Fiche réalisation du TDR d'une page couleur à imprimer une fois ; • Fiche de l'algorithme de prise en charge du paludisme d'une page couleur à imprimer une fois ; • Fiche de consultation de l'enfant malade de deux pages en couleur (à imprimer chaque page 180 fois) ; • Fiche de consultation de l'enfant suite de trois pages en couleur (à imprimer chaque page 180 fois) ; • Fiche de consultation des plus de 5 ans d'une page (à imprimer 60 fois) ; **Papier intérieur : papier A4 de 80 grs** Chacun des 280 registres est constitué des fiches mentionnées ci-dessus.

4	230	Carnet de reçu	• Carnet de 50 feuillets en liasse autocopiants (blanc et rose) ; • Une page de couverture en couleur ; • Une page de couverture arrière sans imprimé ; • Format A4 portrait ; • Finition : agrafé en bloc de carnet avec encollage tête carré et protégé.
5	235	Manuel de formation des ASC	• Couverture avant et arrière du manuel d'une page (à imprimer sur carton dure de 750 grs) • Mettre une page de garde entre la couverture et la 1ere page du document ; • Les pages portant des titres des modules doivent être des formats en couleur (choisir une couleur pour chaque module) ; • Imprimer les modules en recto verso sur papier de 80 grs ; • Imprimer les pages avec les images couleurs en couleur ; • Mettre une page de garde couleur entre la fin d'un module et le début de l'autre (couleur identique à la page portant le titre du module) ; Papier intérieur : papier A4 de 80 grs Ensuite produire 285 documents. Après la pause des couvertures solides, faire un collage à chaud et écrire « MANUEL DES ASC » sur la jointure des couvertures. • S'assurer que le manuel comporte 16 modules par ordre alphabétique NB : imprimer les logos en couleur
	280	Boîte à image	• Dimensions de la boîte à image : 40cm x 30cm en paysage ; • Dimensions du socle : 42cm x 32cm ; • Impression en quadrichromie une page et l'autre page en bichromie ; • Grammage des feuillets : 250 grs ; • Grammage du socle : 1 000 grs avec trois plis pour permettre à la boîte à image de se tenir debout ; Finition : • Spirale en fer tenant toutes les feuillets et le socle ; • Plastification double face de toutes les feuilles de la boîte ; • Recouvrir le socle avec l'autocollant de couleur blanche
	1 300	Grille de supervision	• Fichier de 04 pages à imprimer en noir et blanc ; • Agrafer ; • Sur format A4

IV.2. LOT-2 : SAC A DOS, BADGE ET JAQUETTE

Item	Qtés	Designation	Specifications techniques
1	230	Sac à dos	- Sac à dos de couleur noir ; - Tissu en polyester, - Hauteur : 40 cm ; Largeur : 30 cm ; profondeur : 18 cm ; - Grand compartiment principal avec fermeture zippée ; - Présence des logos brodés des différents partenaires sur le devant (Minsanté et IM),
2	230	Badge d'identification	- Format fini : A6 ; - Impression sur papier couché brillant de 250grs ; - Impression en quadrichromie recto seul ; - Finition : Plastification à chaud et fourniture des cordes.
3	230	Jaquette	- Jean ou Kaki, - Couleur : blanche et rouge sans manche ; - Présence de deux poches sur le ventre et une poche sur la poitrine gauche avec bouton de fermeture à pression, - Tampographie du logo du projet et du message sur le côté droit de la poitrine ; - Tampographie du message « Projet financé par PMI » au dos ;

NB : Lieu de livraison: Bureau ACMS de Garoua